

L'avenir du réseau territorial de la DGFIP

CR du GT sur la démarche stratégique du 10 07 2014

Ce GT n'a finalement pas abordé la présentation d'un point d'étape de la démarche stratégique car l'après-midi a été consacré à 2 autres thèmes :

- ▶ un point sur les Centres de Contacts
- ▶ et la présentation par la DGFIP des remontées des Directeurs des DRFiP et DDFiP sur le Diagnostic de leur réseau territorial.

Concernant les Centres de Contacts :

La décision de les lancer a été prise par le Directeur Général au lendemain du précédent GT sur l'accueil.

- ▶ Un 1er pilote expérimental est constitué au CIS (Centre Impôts Service) de Rouen au 01/08/2014. Il s'ouvrira avec 15 agents, issus de SIP et Trésoreries qui seront en charge des réponses au téléphone et des courriels.
- ▶ Un 2ème pilote expérimental sera constitué à la DDFiP d'Eure et Loire. Il sera mis en place au cours du 1er trimestre 2015, donc pour la campagne IR à Chartres. Les agents répondront au téléphone et aux courriels durant cette campagne. La compétence territoriale de ce Centre de Contacts portera sur 1, 2 ou 3 directions territoriales, dont bien sûr l'Eure et Loire, les autres directions n'étant pas encore connues. Le Centre de Contacts serait compétent pour tous les SIP et toutes les trésoreries mixtes de ces directions territoriales. L'installation à Chartres se ferait dans des locaux domaniaux et à moindre coût.

Concernant la présentation du diagnostic établi par les directeurs des directions territoriales :

Les Directeurs locaux avaient jusqu'au 20 mai 2014 pour faire ce diagnostic de leur réseau. La DGFIP précise immédiatement que la synthèse présentée dans les documents ne contient ni les attentes des élus locaux, ni celles des personnels, c'est strictement la vision des directeurs et leurs avis.

A ce stade, il n'y a pas dans les documents fournis, les propositions formulées par les directeurs suite à ce diagnostic.

Suite à ce diagnostic, les opérations de restructurations porteraient sur la période du 1er janvier 2016 jusqu'en 2019, avec des consultations des élus et des Préfets.

La DGFIP espère pouvoir faire part des propositions de l'administration aux Ministres fin 2014/ début 2015 et c'est ensuite eux qui prendront le temps qu'ils souhaiteront pour les étudier et décider.

les précisions données par la direction Générale :

Contraintes budgétaires

Concernant les contraintes budgétaires, les suppressions d'emplois et l'organisation du réseau : L'administration précise qu'elle n'est pas là pour appliquer bêtement les contraintes budgétaires dont les suppressions d'emplois, et qu'elle a pour préoccupations de :

- ▶ Maintenir les missions dans la meilleure qualité possible,
- ▶ Maintenir et améliorer les conditions de vie des agents au travail,
- ▶ Rentrer dans l'enveloppe budgétaire allouée.

RETROUVEZ  SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfip>



@fodgfip

Emplois à la DGFIP

Le nombre d'emplois à la DGFIP sera fonction des choix gouvernementaux sur 2015, 2016 et 2017 avec une vision pluriannuelle.

Le département restera un référentiel et l'échelon d'activité de l'état, et donc de l'organisation de la DGFIP.

La DGFIP précise également qu'elle attend des directeurs des propositions d'évolution des implantations de leurs réseaux, en fonction des contraintes budgétaires et des attentes de leurs usagers. Il n'y a donc aucun schéma-type. Il n'y aurait pas de fusion vers de très grosses structures. La limite à examiner sur ce point serait à partir de 50 agents au plus, sans que cette limite soit stricte et incontournable. Le processus de décision et de concertation préalable à la mise en œuvre des restructurations et notamment de la révision du réseau territorial se déclinera de la façon suivante :

- ▶ Avis du Préfet,
- ▶ Avis de l'inspecteur général des finances,
- ▶ Avis du CTL,
- ▶ Consultation des élus

La DGFIP a informé les directeurs qu'ils devaient présenter le diagnostic de leur réseau aux syndicats en CTL ou en GT au plan local, ce qui pourrait être fait à la rentrée si ce n'est pas déjà fait en Juin.

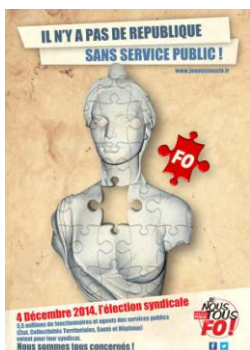
Les maisons de services publics

la DGFIP a répondu être très attentive à leur création avec la question de l'éventualité d'y implanter une permanence. Sujet qui sera à étudier et donc la DGFIP suit ce dossier d'assez près.

Les bureaux métiers seront bien sûr consultés pour recueillir leurs avis sur l'ensemble du dossier.

Horaires des services :

Le sujet des horaires d'ouverture au public serait « au dessus de la pile des dossiers » du Directeur Général. Une réflexion a été conduite en interne jusqu'en juin face à cette problématique, elle est soumise au Directeur Général d'autant qu'elle est confirmée par le diagnostic des Directeurs.



Secrétaire Départementale	: Sabine TRIQUENAU	(SIP Etampes	☎ 01.69.92.65.12)
Secrétaires adjoints	: Lionel BOYER	(SIP Evry	☎ 01.69.36.63.11)
	: Alain FILIPPI	(CFP Montgeron	☎ 01.69.40.87.24)
Permanent	: Frank SAINTOL	(DDFIP	☎ 01.69.47.19.62)
Trésorière	: Maryse de CARVALHO	(SIP Etampes	☎ 01.69.92.65.12)
Courriel	: fo.ddfip91@dgfip.finances.gouv.fr	Site web	: http://www.fo-dgfip-sd.fr/091/

FO - DGFIP 91



Bulletin d'adhésion

Nom Prénom

Grade

Affectation:N° AGORA

Déclare vouloir adhérer au syndicat **FO DGFIP**